

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JANVIER 2017**

Présents : Mmes : BOMPAS Maryvonne, BOULAY Martine, CARRE Solange, ESNAULT Christine, JOLLY Jeannette, LATOUCHE Béatrice, LIMODIN Yveline, MISTOUFLET Claudine, MOUSSAY Elisabeth, PARADIS Delphine, PICARD Claudine, POUPARD Mireille, ROBINEAU Lydia, TYLKOWSKI Frédérique

MM : ANNE Régis, BEAUDOUIN Jean-Paul, BOIZIAU Jean-Claude, BOUSSARD François, BOUTTIER Patrice, CHAPPELLIERE Jean-François, COINTRE Jean-François, CORVAISIER Patrick, DE NICOLAY Louis-Jean, DUFOUR Gérard, FOURNIER Sylvain, FRESNEAU Roger, GARNAVAULT Julien, GAYAT Xavier, GUILLON Emile, M. LEBLANC Claude, LEGRAND Didier, LEGUET Philippe, LEROY Christian, LESSCHAEVE Marc, LIBERT Christophe, NERON Michel, PAQUET Dominique, PERREUX Frédéric, PIERRIEAU Roger, PLEynet Michel, RAVENEAU Michel, ROUSSEAU Daniel, VAUGRU Jean-Yves, YVERNAULT Jean-Louis

Excusé(s):

Absents : M. LELARGE Christian qui a donné pouvoir à MME PICARD Claudine

Secrétaire de séance : Mme TYLKOWSKI Frédérique

I - Installation du conseil communautaire

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur de NICOLAY Louis-Jean, doyen des présidents, qui a procédé à l'appel nominal des membres du conseil. Il a dénombré 44 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Monsieur de NICOLAY a déclaré le conseil communautaire Sud Sarthe installé.

II - Désignation du secrétaire de séance

Mme TYLKOWSKI Frédérique a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT).

Conformément à l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), Monsieur de NICOLAY Louis-Jean fait appel à Monsieur LEBLANC Claude, doyen de l'assemblée, pour présider les opérations de vote relatives à l'élection du Président.

III - Election du président

- Présidence de l'assemblée

Monsieur LEBLANC Claude a invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il est rappelé que l'élection du président de la communauté s'effectue, en application des dispositions de l'article L. 2122-7 du CGCT relatif aux modalités d'élection du maire, applicables par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, étant précisé qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu.

- Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs : Mme LATOUCHE Béatrice et Mme MOUSSAY Elisabeth.

- Appel des candidatures

Monsieur LEBLANC Claude a fait appel de candidature pour le poste de président.

Monsieur GUILLON Emile et Monsieur BOUSSARD François proposent leur candidature pour occuper cette fonction.

- Déroulement du scrutin

➤ 1^{er} tour de scrutin

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, il est comptabilisé :

Nombre de votants : 45

Nombre de blancs et nuls : 8

Majorité absolue : 19

Nombre de suffrages exprimés : 37

Résultat du vote :

13 voix pour Monsieur GUILLON Emile et 24 voix pour Monsieur BOUSSARD François.

- Proclamation de l'élection du président

Monsieur BOUSSARD François, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé président et a été immédiatement installé.

IV - Détermination du nombre des vice-présidents

Sous la présidence de Monsieur BOUSSARD François, élu Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il est rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président de la communauté rappelle que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du CGCT, le nombre de vice-président est librement fixé à la majorité simple par le conseil communautaire, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif global du conseil, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Compte tenu de l'effectif du nouveau conseil communautaire lequel comprend désormais 45 sièges, le maximum autorisé auquel il serait possible de prétendre en application de la règle susvisée serait donc de 9 vice-présidents.

Il est, par ailleurs, précisé, que sous réserve d'une délibération adoptée à la majorité qualifiée des deux tiers, le conseil communautaire dispose de la faculté de fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans toutefois pouvoir dépasser 30% de l'effectif global de l'assemblée et le nombre de 15 vice-présidents.

Au vu de ces éléments, il est proposé aux membres du conseil de se prononcer sur le nombre de 9 ou 12 vice-présidents.

- Déroulement du scrutin

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, il est comptabilisé :

Nombre de votants : 45

Nombre de blancs et nuls : 5

Nombre de suffrages exprimés : 40

Résultat du vote :

32 voix pour le nombre de 9 5 voix pour le nombre de 12

1 voix pour le nombre de 14 1 voix pour le nombre de 13

1 voix pour le nombre de 7

Vu les résultats du scrutin, le conseil communautaire décide de fixer à 9 le nombre de vice-présidents.

V - Election des vice-présidents

- Élection du premier vice-président

Monsieur le président a fait appel de candidature pour le poste de premier vice-président.

Monsieur de NICOLAY Louis-Jean propose sa candidature pour occuper cette fonction.

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 45

Nombre de blancs et nuls : 13

Majorité absolue : 17

Nombre de suffrages exprimés : 32

Résultat du vote :

31 voix pour Monsieur DE NICOLAY Louis-Jean et 1 voix pour Monsieur BEAUDOUIN Jean-Paul.

Monsieur de NICOLAY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier vice-président et a été immédiatement installé.

- Élection du deuxième vice-président

Monsieur le président a fait appel de candidature pour le poste de deuxième vice-président.

Monsieur BEAUDOUIN Jean-Paul propose sa candidature pour occuper cette fonction.

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 45

Nombre de blancs et nuls : 10

Majorité absolue : 18

Nombre de suffrages exprimés : 35

Résultat du vote :

35 voix pour Monsieur BEAUDOUIN Jean-Paul.

Monsieur BEAUDOUIN Jean-Paul ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième vice-président et a été immédiatement installé.

- Élection du troisième vice-président

Monsieur le président a fait appel de candidature pour le poste de troisième vice-président.

Mesdames LIMODIN Yveline, PICARD Claudine et Monsieur LEGUET Philippe proposent leur candidature pour occuper cette fonction.

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 45

Nombre de blancs et nuls : 5

Majorité absolue : 21

Nombre de suffrages exprimés : 40

Résultat du vote :

21 voix pour Madame PICARD Claudine, 13 voix pour Madame LIMODIN Yveline et 6 voix pour Monsieur LEGUET Philippe.

Madame PICARD Claudine ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée troisième vice-président et a été immédiatement installée.

- Élection du quatrième vice-président

Monsieur le président a fait appel de candidature pour le poste de quatrième vice-président.

Madame LIMODIN Yveline et Messieurs LEGUET Philippe, LESSCHAEVE Marc proposent leur candidature pour occuper cette fonction.

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 45

Nombre de blancs et nuls : 2

Majorité absolue : 22

Nombre de suffrages exprimés : 43

Résultat du vote :

23 voix pour Madame LIMODIN Yveline, 14 voix pour Monsieur LESSCHAEVE Marc et 6 voix pour Monsieur LEGUET Philippe.

Madame LIMODIN Yveline ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée quatrième vice-président et a été immédiatement installée.

- Élection du cinquième vice-président

Monsieur le président a fait appel de candidature pour le poste de cinquième vice-président.

Messieurs LEGUET Philippe et LESSCHAEVE Marc proposent leur candidature pour occuper cette fonction.

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 45

Nombre de blancs et nuls : 12

Majorité absolue : 17

Nombre de suffrages exprimés : 33

Résultat du vote :

29 voix pour Monsieur LESSCHAEVE Marc et 4 voix pour Monsieur LEGUET Philippe.

Monsieur LESSCHAEVE Marc ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé cinquième vice-président et a été immédiatement installé.

- Élection du sixième vice-président

Monsieur le président a fait appel de candidature pour le poste de sixième vice-président.

Madame LATOUCHE Béatrice et Messieurs LEGUET Philippe, FOURNIER Sylvain proposent leur candidature pour occuper cette fonction.

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 45

Nombre de blancs et nuls : 3

Majorité absolue : 22

Nombre de suffrages exprimés : 42

Résultat du vote :

21 voix pour Madame LATOUCHE Béatrice, 15 voix pour Monsieur FOURNIER Sylvain et 6 voix pour Monsieur LEGUET Philippe.

2^{ème} tour de scrutin :

Nombre de votants : 45

Nombre de blancs et nuls : 1

Majorité absolue : 23

Nombre de suffrages exprimés : 44

Résultat du vote :

21 voix pour Madame LATOUCHE Béatrice, 16 voix pour Monsieur FOURNIER Sylvain et 7 voix pour Monsieur LEGUET Philippe.

3^{ème} tour de scrutin

Nombre de votants : 45

Nombre de blancs et nuls : 1

Majorité relative

Nombre de suffrages exprimés : 44

27 voix pour Madame LATOUCHE Béatrice et 17 voix pour Monsieur FOURNIER Sylvain

A l'issue du 3^{ème} tour de scrutin, Madame LATOUCHE Béatrice ayant obtenu la majorité relative, a été proclamée sixième vice-président et a été immédiatement installée.

Avant l'élection du septième vice-président, Mr GARNAVAULT Julien, conseiller communautaire, a dû quitter la séance et a été autorisé à donner pouvoir à Mr BOIZIAU Jean-Claude.

- Élection du septième vice-président

Monsieur le président a fait appel de candidature pour le poste de septième vice-président.

Messieurs BOUTTIER Patrice et FOURNIER Sylvain proposent leur candidature pour occuper cette fonction.

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 45

Nombre de blancs et nuls : 2

Majorité absolue : 22

Nombre de suffrages exprimés : 43

Résultat du vote :

25 voix pour Monsieur FOURNIER Sylvain et 18 voix pour Monsieur BOUTTIER Patrice.

Monsieur FOURNIER Sylvain ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé septième vice-président et a été immédiatement installé.

- Élection du huitième vice-président

Monsieur le président a fait appel de candidature pour le poste de huitième vice-président.

Messieurs BOUTTIER Patrice, FRESNEAU Roger, GUILLON Emile et LEGUET Philippe proposent leur candidature pour occuper cette fonction.

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 45

Nombre de blancs et nuls : 2

Majorité absolue : 22

Nombre de suffrages exprimés : 43

Résultat du vote :

18 voix pour Monsieur FRESNEAU Roger, 13 voix pour Monsieur BOUTTIER Patrice, 11 voix pour Monsieur LEGUET Philippe et 1 voix pour Monsieur GUILLON Emile.

2^{ème} tour de scrutin :

Nombre de votants : 45

Nombre de blancs et nuls : 4

Majorité absolue : 21

Nombre de suffrages exprimés : 41

Résultat du vote :

25 voix pour Monsieur FRESNEAU Roger, 13 voix pour Monsieur LEGUET Philippe et 3 voix pour Monsieur BOUTTIER Patrice.

Monsieur FRESNEAU Roger ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé huitième vice-président et a été immédiatement installé.

- Élection du neuvième vice-président

Monsieur le président a fait appel de candidature pour le poste de neuvième vice-président.

Messieurs BOUTTIER Patrice, GUILLON Emile et LEGUET Philippe proposent leur candidature pour occuper cette fonction.

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 45

Nombre de blancs et nuls :

Majorité absolue : 23

Nombre de suffrages exprimés : 45

Résultat du vote :

25 voix pour Monsieur BOUTTIER Patrice, 14 voix pour Monsieur GUILLON Emile et 6 voix pour Monsieur LEGUET Philippe.

Monsieur BOUTTIER Patrice ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé neuvième vice-président et a été immédiatement installé.

VI – Autres membres du Bureau communautaire

Monsieur le Président a exposé qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, « le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres ».

Le Président rappelle de nouveau que les dispositions de l'article L.5211-2 du CGCT renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du Bureau du conseil communautaire.

Au vu de ces éléments, il est proposé aux membres du conseil de se prononcer sur le nombre de 14 autres membres du Bureau.

- Déroulement du scrutin

Nombre de votants : 45

Nombre de blancs et nuls : 3

Nombre de suffrages exprimés : 42

Résultat du vote :

37 voix pour et 5 voix contre le nombre de 14 autres membres du Bureau.

Vu les résultats du scrutin, le conseil communautaire décide de fixer à 14 le nombre des autres membres du Bureau.

Comme pour ce qui est de l'élection des vice-présidents, il convient de procéder à une élection des autres membres du Bureau au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue.

Il est convenu de procéder successivement à l'élection de chacun des autres membres du Bureau, poste par poste, et ce, même si, s'agissant des autres membres du Bureau, l'ordre d'élection desdits membres n'a pas de conséquence, l'ordre du tableau n'étant applicable que pour les seuls vice-présidents.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote afin d'élire les conseillers communautaires appelés à siéger au sein du Bureau communautaire, autre que le Président et les vice-présidents.

- Élection des autres membres du Bureau

Monsieur le président a fait appel de candidature pour un 1^{er} poste de membre du Bureau.

Monsieur LEGUET Philippe propose sa candidature pour occuper cette fonction.

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 45

Nombre de blancs et nuls : 6

Nombre de suffrages exprimés : 39

Majorité absolue : 20

Résultat du vote :

39 voix pour Monsieur LEGUET Philippe.

Monsieur LEGUET Philippe ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé.

Monsieur le président a fait appel de candidature pour un 2nd poste de membre du Bureau.

Monsieur DUFOUR Gérard propose sa candidature pour occuper cette fonction.

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 45

Nombre de blancs et nuls : 4

Majorité absolue : 21

Nombre de suffrages exprimés : 41

Résultat du vote :

41 voix pour Monsieur DUFOUR Gérard.

Monsieur DUFOUR Gérard ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé.

Monsieur le président a fait appel de candidature pour un 3^{ème} poste de membre du Bureau.

Monsieur COINTRE Jean-François propose sa candidature pour occuper cette fonction.

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 45

Nombre de blancs et nuls : 2

Majorité absolue : 22

Nombre de suffrages exprimés : 43

Résultat du vote :

43 voix pour Monsieur COINTRE Jean-François.

Monsieur COINTRE Jean-François ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé.

Monsieur le président a fait appel de candidature pour un 4^{ème} poste de membre du Bureau.

Madame CARRE Solange propose sa candidature pour occuper cette fonction.

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 45

Nombre de blancs et nuls : 2

Majorité absolue : 22

Nombre de suffrages exprimés : 43

Résultat du vote :

43 voix pour Madame CARRE Solange.

Madame CARRE Solange ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée membre du Bureau et a été immédiatement installée.

Monsieur le président a fait appel de candidature pour un 5^{ème} poste de membre du Bureau.

Madame JOLLY Jeannette propose sa candidature pour occuper cette fonction.

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 45

Nombre de blancs et nuls : 5

Majorité absolue : 21

Nombre de suffrages exprimés : 40

Résultat du vote :

40 voix pour Madame JOLLY Jeannette.

Madame JOLLY Jeannette ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée membre du Bureau et a été immédiatement installée.

Monsieur le président a fait appel de candidature pour un 6^{ème} poste de membre du Bureau.

Monsieur RAVENEAU Michel propose sa candidature pour occuper cette fonction.

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 45

Nombre de blancs et nuls : 3

Majorité absolue : 22

Nombre de suffrages exprimés : 42

Résultat du vote :

42 voix pour Monsieur RAVENEAU Michel.

Monsieur RAVENEAU Michel ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé.

Monsieur le président a fait appel de candidature pour un 7^{ème} poste de membre du Bureau.

Monsieur PAQUET Dominique propose sa candidature pour occuper cette fonction.

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 45

Nombre de blancs et nuls : 4

Majorité absolue : 21

Nombre de suffrages exprimés : 41

Résultat du vote :

41 voix pour Monsieur PAQUET Dominique.

Monsieur PAQUET Dominique ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé.

Monsieur le président a fait appel de candidature pour un 8^{ème} poste de membre du Bureau.

Monsieur GUILLON Emile propose sa candidature pour occuper cette fonction.

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 45

Nombre de blancs et nuls : 4

Majorité absolue : 21

Nombre de suffrages exprimés : 41

Résultat du vote :

41 voix pour Monsieur GUILLON Emile.

Monsieur GUILLON Emile ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé.

Monsieur le président a fait appel de candidature pour un 9^{ème} poste de membre du Bureau.

Monsieur LIBERT Christophe propose sa candidature pour occuper cette fonction.

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 45

Nombre de blancs et nuls : 4

Majorité absolue : 21

Nombre de suffrages exprimés : 41

Résultat du vote :

41 voix pour Monsieur LIBERT Christophe.

Monsieur LIBERT Christophe ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé.

Monsieur le président a fait appel de candidature pour un 10^{ème} poste de membre du Bureau.

Monsieur BOIZIAU Jean-Claude propose sa candidature pour occuper cette fonction.

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 45

Nombre de blancs et nuls : 6

Majorité absolue : 20

Nombre de suffrages exprimés : 39

Résultat du vote :

39 voix pour Monsieur BOIZIAU Jean-Claude.

Monsieur BOIZIAU Jean-Claude ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé.

Monsieur le président a fait appel de candidature pour un 11^{ème} poste de membre du Bureau.

Monsieur LEBLANC Claude propose sa candidature pour occuper cette fonction.

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 45

Nombre de blancs et nuls : 3

Majorité absolue : 22

Nombre de suffrages exprimés : 42

Résultat du vote :

42 voix pour Monsieur LEBLANC Claude.

Monsieur LEBLANC Claude ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé.

Monsieur le président a fait appel de candidature pour un 12^{ème} poste de membre du Bureau.

Madame BOULAY Martine propose sa candidature pour occuper cette fonction.

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 45

Nombre de blancs et nuls : 4

Majorité absolue : 21

Nombre de suffrages exprimés : 41

Résultat du vote :

41 voix pour Madame BOULAY Martine.

Madame BOULAY Martine ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée membre du Bureau et a été immédiatement installée.

Monsieur le président a fait appel de candidature pour un 13^{ème} poste de membre du Bureau.

Madame ROBINEAU Lydia propose sa candidature pour occuper cette fonction.

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 45

Nombre de blancs et nuls : 6

Majorité absolue : 20

Nombre de suffrages exprimés : 39

Résultat du vote :

39 voix pour Madame ROBINEAU Lydia.

Madame ROBINEAU Lydia ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée membre du Bureau et a été immédiatement installée.

Monsieur le président a fait appel de candidature pour un 14^{ème} poste de membre du Bureau.

Monsieur LEGRAND Didier propose sa candidature pour occuper cette fonction.

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 45

Nombre de blancs et nuls : 5

Majorité absolue : 21

Nombre de suffrages exprimés : 40

Résultat du vote :

40 voix pour Monsieur LEGRAND Didier.

Monsieur LEGRAND Didier ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé.

VII - Charte de l'élu local

Le Président de la communauté rappelle au conseil communautaire que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-6 du CGCT, lors de la première réunion du conseil communautaire, immédiatement après l'élection du Président, des vice-présidents et des

autres membres du Bureau – élections auxquelles il vient d'être procédées – il lui appartient de donner lecture de la Charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1.

En outre, est-il prévu que le Président remette aux conseillers communautaires une copie de la Charte de l'élu local et des dispositions de :

- la sous-section 1 de la section 2 du chapitre IV du titre I du livre deuxième de la cinquième partie du CGCT dans les communautés de communes.
- Ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions.

Lecture est ainsi donnée de la Charte de l'élu local, laquelle est établie en ces termes :

1. *L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
2. *Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
3. *L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
4. *L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*
5. *Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
6. *L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*
7. *Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.*

Le Président rappelle que cette Charte vise avant tout, de manière symbolique, à manifester l'attachement aux valeurs éthiques et au respect de l'intérêt public consubstantiel à l'engagement dans l'exercice de fonctions électives. La Charte rappelle les principes élémentaires (tels que les obligations de dignité, de probité et d'impartialité rappelées par la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique) mais prescrit également les règles de comportement dans certaines situations problématiques.

Enfin, le Président précise que la Charte de l'élu local n'a pas vocation à ajouter de nouvelles normes ou obligations juridiques, mais est là pour rappeler solennellement des grands principes lors de l'installation d'une assemblée locale nouvellement élue.

Un exemplaire de la Charte de l'élu local est distribué à l'ensemble des conseillers communautaires, de même qu'une copie de certaines dispositions du CGCT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

La Secrétaire,
TYLKOWSKI Frédérique



Le Président,
BOUSSARD François

